*…………………………………… est/ a été convoqué au conseil de discipline en date du* ....................................................................................................................................

*Comme indiqué dans le règlement de l’école, le conseil de discipline est sollicité pour les motifs suivants :*

1. *L’élève a quitté l’établissement ;*
2. *L’élève a porté atteinte aux biens et/ou à l’intégrité physique d’un autre élève ou d’un membre du personnel ;*
3. *L’élève a proféré des injures à caractère raciste, des menaces, des insultes des calomnies ou diffamation de manière répétée ;*
4. *Un enseignant, un accueillant a le sentiment qu’un élève lui a manqué de respect*
5. *L’élève a menacé ou détruit un élément de la structure institutionnelle ou matérielle de l’école ;*
6. *Un élève est confronté à une situation de (cyber) harcèlement.*

*Dans ce cas, il s’agit du motif :*

*………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………*

*Pour rappel, le conseil de discipline est composé de la direction, d’un représentant de l’équipe enseignante et d’un représentant de l’équipe éducative.*

*L’élève a pu/pourra, s’il le souhaite, se faire représenter par un adulte de la communauté scolaire (un enseignant de son choix), qui lui a servi/servira de porte-voix au sein du conseil de discipline. Il a pu/pourra ainsi faire exprimer son point de vue par rapport à la situation rencontrée par une personne de son choix.*

*Le conseil de discipline a prononcé/prononcera une première sanction, le plus souvent probatoire et limitée dans le temps. Si pendant la période sursitaire, le conseil de discipline est à nouveau sollicité, la sanction devient effective. Vous serez informé de la sanction retenue.*